

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
Introduction générale	7
Adoption et application du Code des sociétés et des associations	9
Objectifs, bilan et perspectives	9
<i>Marieke WYCKAERT</i>	
Section 1. Introduction : l'ambition d'un ministre de la Justice	9
Section 2. Le CSA : les objectifs de la réforme	14
Section 3. Le CSA : le bilan – quelques réflexions	27
Section 4. Le CSA : quelques perspectives	39
Les lignes de force du CSA à l'épreuve de l'analyse empirique	
et des modifications législatives récentes	47
<i>Edouard-Jean NAVEZ</i>	
Section 1. La simplification du droit des sociétés	49
Section 2. La flexibilisation du droit des sociétés	57
Section 3. L'adaptation du droit des sociétés aux évolutions	
européennes et à la concurrence interétatique	62
Conclusion	73
L'adaptation des statuts au Code des sociétés comme indicateur	
de performance des entreprises	77
<i>Eric VAN DEN BROELE</i>	
Aperçu - résumé	77
Introduction : le CSA comme opportunité	79
Section 1. Hypothèse : l'autoconversion est le signe	
d'une meilleure gouvernance	81
§ 1. Détermination et description de la population étudiée	82
§ 2. Caractéristiques de la bonne gouvernance	83

Section 2. Le mouvement de conversion vers le CSA	85
§ 1. <i>Les sociétés anonymes</i>	86
§ 2. <i>Les sociétés à responsabilité limitée</i>	87
§ 3. <i>Les sociétés coopératives</i>	89
§ 4. <i>Les sociétés en commandite (SComm)</i>	90
§ 5. <i>La société en nom collectif (SNC)</i>	90
Section 3. Les sociétés sans statuts de transformation	91
Section 4. La transformation : vraiment un acte de bonne gouvernance ?	92
§ 1. <i>Conversion par rapport au score de crédit</i>	93
A. Les sociétés anonymes	94
B. Les sociétés à responsabilité limitée	96
C. Les sociétés coopératives	97
D. Les formats d'entreprises à responsabilité illimitée	97
§ 2. <i>Conversion par rapport à l'indicateur de fraude</i>	98
A. Les sociétés anonymes	100
B. Sociétés à Responsabilité Limitée	101
C. Les sociétés coopératives	102
D. Les sociétés à responsabilité illimitée	103
§ 3. <i>La transformation en relation avec l'indicateur ESG</i>	104
A. Les Sociétés Anonymes (SA)	106
B. Les Sociétés à Responsabilité Limitée (SRL)	107
C. Les sociétés coopératives	108
D. Les sociétés à responsabilité illimitée	108
Conclusions	109
 L'emploi des langues en droit des sociétés	 113
<i>Malika BEN TAHAR et Tim CARNEVAL</i>	
Préface	113
Section 1. Cadre réglementaire dans les différentes régions – une histoire à la belge	113
§ 1. <i>Les articles 30 et 129 de la Constitution</i>	113
§ 2. <i>Les lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative du 18 juillet 1966</i>	115
§ 3. <i>Le décret flamand du 19 juillet 1973 réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprises prescrits par la loi et les règlements</i>	116

§ 4. <i>Le décret du 30 juin 1982 relatif à la protection de la liberté de l'emploi des langues et de l'usage de la langue française en matière de relations sociales entre les employeurs et leur personnel ainsi que d'actes et documents des entreprises imposés par la loi et les règlements</i>	116
§ 5. <i>L'article 2:33 du Code des sociétés et des associations (« CSA »)</i>	117
Section 2. <i>Actes et documents visés par les dispositions en matière d'emploi des langues</i>	117
§ 1. <i>Les documents relevant de la liberté linguistique</i>	118
A. <i>Pactes d'actionnaires et conventions sous seing privé</i>	118
B. <i>Procurations</i>	118
C. <i>Débats oraux</i>	120
§ 2. <i>Les documents soumis à la législation sur l'emploi des langues</i>	120
A. <i>Documents sujets au dépôt ou à publication</i>	120
B. <i>Attestation bancaire, plan financier, état comptable et rapports</i>	121
C. <i>Projets de fusion ou de scission</i>	122
D. <i>Règlement d'ordre intérieur</i>	123
Section 3. <i>Transfert de siège d'une personne morale entre régions linguistiques différentes</i>	123
§ 1. <i>Sous l'empire du Code des sociétés</i>	124
§ 2. <i>Clarification apportée par l'article 2:4 du CSA</i>	124
A. <i>Compétence de principe de l'organe d'administration</i>	124
B. <i>Compétence exclusive de l'assemblée générale</i>	125
C. <i>Modalités pratiques de l'acte de transfert par l'assemblée générale</i>	126
Conclusion	127
 Examen de quelques problématiques liées aux titres et à leur transfert : classes d'actions, parts bénéficiaires, actions non entièrement libérées, démembrement et droits réels multiples sur les titres, articulation entre statuts et convention d'actionnaires, droit de préemption et assistance financière	 129
<i>Eric POTTIER et Viktor POKORNY</i>	
Introduction	129
Section 1. <i>Questions afférentes aux titres</i>	131
§ 1. <i>Création de classes d'actions</i>	131
A. <i>Points d'attention</i>	131

B. Définition de la classe d'actions	132
1. <i>Droits spéciaux</i>	133
2. <i>Droits attachés aux actions</i>	135
3. <i>Droits introduits dans les statuts</i>	137
C. Titres visés	138
D. Définition du champ d'application de l'article 7:155 du CSA	138
1. <i>Création d'une nouvelle classe de titres</i>	139
2. <i>La suppression d'une ou plusieurs classes d'actions</i>	141
3. <i>L'assimilation des droits attachés à une classe et ceux attachés à une autre classe</i>	142
4. <i>La modification directe ou indirecte des droits attachés à une classe de titres</i>	142
5. <i>L'émission de nouvelles actions ou parts bénéficiaires qui ne s'effectue pas proportionnellement au nombre d'actions ou de parts bénéficiaires émises dans chaque classe</i>	143
6. <i>Réduction de capital</i>	144
7. <i>L'émission de droits de souscription ou d'obligations convertibles qui engendrent la création de nouvelles actions lors de la conversion</i>	146
8. <i>La modification, en vertu d'une disposition statutaire, de la classe d'une action en une autre classe, par exemple à l'occasion d'un transfert</i>	147
9. <i>Autres cas d'application</i>	147
E. Description de la procédure	148
1. <i>Rapport de l'organe d'administration</i>	148
2. <i>Nécessité d'un rapport additionnel du commissaire si des données financières et comptables sous-tendent le rapport de l'organe d'administration</i>	149
a. <i>Notion de données financières et comptables</i>	151
b. <i>Sous-tendant le rapport de l'organe d'administration</i>	152
c. <i>Proposition</i>	153
3. <i>Possibilité de renoncer aux rapports</i>	154
a. <i>Renonciation préalable et unanime</i>	154
b. <i>Renonciation aux formalités de convocation</i>	156
4. <i>Approbation par l'assemblée générale</i>	156
F. Classes de titres et capital autorisé	157
1. <i>Principes et limitations</i>	158
2. <i>Application de l'article 7:155 du CSA dans le cadre du capital autorisé</i>	160
3. <i>Autres obligations d'information dans le cadre du capital autorisé</i>	164
4. <i>Clarification proposée</i>	165

G. Solutions dégagées par la pratique au vu des difficultés rencontrées par la création de classes d'actions	166
1. <i>Absence de création de classes et octroi de droits contractuels ou personnels non liés aux actions</i>	166
2. <i>Convention d'actionnaires</i>	167
3. <i>Autres mécanismes</i>	168
H. Loi de réparation	170
§ 2. <i>L'émission de parts bénéficiaires par une SRL</i>	172
A. Points d'attention	172
B. Notion de parts bénéficiaires	173
C. Requalification en actions	174
D. Opportunité	175
§ 3. <i>Les apports et la libération des titres</i>	182
A. Définition de l'apport et distinction entre souscription et libération	182
1. <i>Notions d'apport, de souscription et de libération</i>	182
2. <i>Modalités des apports</i>	183
B. Situation de l'actionnaire ou associé ayant souscrit des titres	185
C. Modalités et délais de libération	186
1. <i>Société à responsabilité limitée</i>	186
2. <i>Société anonyme</i>	187
3. <i>Modalités spécifiques de libération des apports en numéraire</i>	188
4. <i>Procédure relative aux apports en nature</i>	189
5. <i>Libération ultérieure à la souscription</i>	190
D. Contrôle par le notaire	191
E. Responsabilités en lien avec la libération	191
1. <i>Responsabilité principale : obligation de libération</i>	191
2. <i>Apport en industrie</i>	192
3. <i>Responsabilités</i>	194
4. <i>Cession de titres</i>	195
F. Autres dispositions liées à la libération des titres	195
G. Problématique des restructurations	196
H. Problématique des quasi-apports	200
I. Synthèse des difficultés pratiques et des solutions proposées	204
§ 4. <i>Le démembrement et les droits réels multiples sur les titres</i>	205
A. Définition	205
B. Principe général : reconnaissance	206
C. Titres visés	206
D. Droits afférents aux titres concernés	207
1. <i>Aménagement des droits sur les titres</i>	207
2. <i>Régime du CSA en cas de droits réels distincts sur un même titre</i>	207

3. Régime du CSA en cas de décès de l'actionnaire unique	209
4. Régime du CSA en cas de démembrement entre usufruit et nue-propriété	211
E. Opposabilité à la société et aux tiers des droits sur les titres	212
1. Titres nominatifs	213
2. Titres dématérialisés	213
F. Résolution des conflits	214
G. Synthèse des difficultés pratiques et des solutions proposées	215
§ 5. L'émission de titres au porteur	217
A. Principes	217
B. Suppression progressive des actions au porteur : cadre légal	218
C. Loi du 14 décembre 2005	219
D. Suppression progressive en « phases »	221
1. Première phase : à partir du 1 ^{er} janvier 2008	221
2. Première phase (suite) : jusqu'au 31 décembre 2013	222
3. Deuxième phase : à compter du 1 ^{er} janvier 2014	223
4. Troisième phase : à compter du 1 ^{er} janvier 2015	224
5. Échéance ultime : 2026	226
E. Synthèse des difficultés pratiques et des solutions proposées	227
Section 2. Questions afférentes au transfert des titres	228
§ 1. Dispositions contradictoires en matière de cession de titres (entre convention d'actionnaires, statuts ou règlement d'ordre intérieur [« ROI »])	228
§ 2. Articulation entre le délai de six mois applicable en cas de procédure de préemption et d'agrément et les délais requis pour obtenir des autorisations des autorités de contrôle	231
§ 3. Le financement par une société de l'acquisition de ses titres par un tiers	234
A. Introduction	234
B. Raison d'être du régime légal	234
C. Champ d'application des Dispositions	236
1. Opérations rentrant dans le champ d'application des Dispositions	236
a. Achat d'actions, de parts bénéficiaires ou de certificats	236
b. Prêts et avances de fonds	237
c. Sûretés	237
d. « En vue de »	238
2. Opérations non visées par les Dispositions et donc permises	239

D. Conditions d'application de l'assistance financière	242
1. <i>Autorisation de l'assemblée générale à une majorité qualifiée</i>	242
2. <i>Rôle central du conseil d'administration</i>	243
3. <i>Utilisation de sommes distribuables et constitution d'une réserve indisponible</i>	244
4. <i>Exceptions</i>	247
5. <i>Sanctions</i>	248
Conclusion	251
Questions choisies autour des capitaux propres et des distributions dans la SRL	253
<i>Henri CULOT</i>	
Introduction	253
Section 1. Incidences de la disparition du capital sur l'insolvabilité des sociétés	254
Section 2. Distributions	256
§ 1. <i>Principes</i>	256
A. Objectifs – intérêts protégés	256
B. Compétence décisionnelle	257
C. Montants maximaux	258
D. Moment de la distribution	260
§ 2. <i>Applications</i>	262
A. Capitaux propres indisponibles convertis en capitaux propres disponibles	262
B. Réduction de l'apport non libéré	263
C. « Acomptes sur dividendes » et « dividendes intercalaires »	266
Section 3. Apports supplémentaires ou augmentation de capital sans émission d'actions	267
§ 1. <i>L'article 5:120, § 2 et sa raison d'être</i>	267
§ 2. <i>Applications</i>	269
A. Qualification d'apport	269
B. Augmentation de capital sans émission d'actions dans la SA	271
C. Apports titre gratuit	272
Section 4. Mécanismes judiciaires et statutaires de démission, retrait et exclusion	273
§ 1. <i>Histoire des mécanismes judiciaires et statutaires</i>	273
§ 2. <i>Principe de subsidiarité</i>	275
§ 3. <i>Calcul du prix ou de la part de retrait</i>	278
Conclusion	279

Questions spéciales d'ordre pratique relatives à la tenue des assemblées générales : ajournements, procurations, quorums et majorités	281
<i>Philippe BOSSARD</i>	
Introduction	281
Section 1. Ajournement, prorogation, report	282
§ 1. <i>Précisions terminologiques</i>	282
§ 2. <i>L'ajournement</i>	283
A. L'ajournement par l'assemblée générale	284
B. L'ajournement par l'auteur de la convocation	288
1. <i>Principe et exceptions</i>	288
2. <i>Conditions et modalités du droit d'annuler la convocation de l'assemblée générale</i>	292
3. <i>Conséquences de l'annulation de la convocation de l'assemblée générale</i>	296
§ 3. <i>La prorogation</i>	297
A. Textes légaux – Finalité	297
B. Nature du droit de prorogation	299
C. Personnes morales dans lesquelles le droit legal de prorogation peut être exercé	302
D. Décisions susceptibles de prorogation	304
E. Modalités du droit de prorogation	305
1. <i>Qui peut proroger ?</i>	305
2. <i>Quand le droit de prorogation peut-il être exercé ?</i>	307
3. <i>Date de la nouvelle séance</i>	307
F. Effets de la prorogation	308
G. Sanction de la violation du droit de prorogation	311
H. Régime de l'assemblée prorogée	312
§ 4. <i>Le report</i>	314
A. Le report visé à l'article 7:131 du CSA	314
1. <i>Notion – finalité</i>	314
2. <i>Nature du droit de report de l'article 7:131 du CSA</i>	316
3. <i>Régime et modalités du droit de report de l'article 7:131 du CSA</i>	316
4. <i>Effet du report</i>	317
B. Le report faute de quorum	318
§ 5. <i>Conclusion – comparaison des différents mécanismes de report</i>	320
A. Ajournement et prorogation	320
B. Ajournement et report	321
1. <i>Ajournement et report prévu à l'article 7:131 du CSA</i>	321

2. <i>Ajournement et report faute de quorum</i>	323
C. <i>Prorogation et report</i>	324
Section 2. <i>Les procurations</i>	325
§ 1. <i>Notion – règles légales</i>	325
§ 2. <i>Régime des procurations aux assemblées générales</i>	327
A. <i>Le droit de donner procuration</i>	327
1. <i>Personnes morales dans lesquelles les procurations à l'assemblée générale sont permises</i>	327
a. <i>Autorisation légale dans les sociétés par actions et les ASBL</i>	327
b. <i>Sociétés simples et AISBL</i>	327
c. <i>Quid des formes européennes de sociétés ou d'associations ?</i>	329
2. <i>Nature du droit de donner procuration à l'assemblée générale</i>	331
3. <i>Qui peut donner procuration à l'assemblée générale ?</i>	332
4. <i>À qui la procuration à l'assemblée générale peut-elle être donnée ?</i>	339
a. <i>Règles applicables dans les sociétés simples sans personnalité juridique</i>	339
b. <i>Règles applicables dans les sociétés et personnes morales dans lesquelles le droit de donner procuration est réglementé par le CSA</i>	339
c. <i>Les procurations en blanc et la substitution du mandataire</i>	341
B. <i>Forme et contenu de la procuration</i>	342
1. <i>Forme de la procuration</i>	342
2. <i>Contenu de la procuration</i>	344
C. <i>Portée de la procuration</i>	346
D. <i>Le mandant peut-il assister à l'assemblée générale ?</i>	347
1. <i>Droit commun</i>	347
2. <i>Exception : mandat irrévocable</i>	347
E. <i>Sanction de la méconnaissance du droit de donner procuration</i>	348
Section 3. <i>Quorums et majorités</i>	350
§ 1. <i>Règles communes aux majorités et quorums</i>	350
A. <i>Textes légaux</i>	350
B. <i>Titres pris en considération pour déterminer la majorité et le quorum</i>	351
1. <i>Sociétés par actions</i>	351
2. <i>Sociétés simples</i>	354
§ 2. <i>Les majorités</i>	355
A. <i>Règles de majorité</i>	355

B. Calcul de la majorité	356
1. <i>La masse de calcul se détermine par rapport aux nombre de voix exprimées</i>	356
2. <i>Le calcul du nombre de voix</i>	357
§ 3. <i>Les quorums</i>	358
A. Notion	358
B. Règles de <i>quorum</i>	360
1. <i>Le quorum légal impératif des assemblées générales extraordinaires et des autres assemblées soumises à un régime particulier</i>	360
2. <i>Le quorum légal des assemblées ordinaires et des autres assemblées</i>	362
3. <i>Limite de l'exigence de quorum</i>	362
C. Calcul du <i>quorum</i>	363
D. Conséquence de l'absence de <i>quorum</i>	364
§ 4. <i>Sanction de la violation des règles de quorum et de majorité</i>	365
A. Une simple irrégularité ou un excès de pouvoir ?	365
1. <i>Solution retenue du temps du Code des sociétés</i>	366
2. <i>Les travaux préparatoires du CSA</i>	368
3. <i>Persistance de la controverse sous le CSA</i>	369
4. <i>Conclusion – proposition de solution</i>	372
B. Accès à l'action en nullité	373
C. Régime de l'action en nullité fondée sur l'article 2:42, 1°, du CSA	375
La gouvernance des sociétés	379
Yves DE CORDT	
Introduction	379
Section 1. Le statut des administrateurs	381
§ 1. <i>La nomination et la cooptation</i>	381
§ 2. <i>Les qualités des administrateurs</i>	382
A. Les administrateurs indépendants	383
B. Incompatibilités et qualités spécifiques	386
§ 3. <i>La rémunération</i>	387
§ 4. <i>La fin du mandat</i>	389
A. Arrivée du terme	389
B. Révocation	390
C. Démission	391
Section 2. Les modes d'administration	392
§ 1. <i>L'administration moniste : le conseil d'administration</i>	392
A. Composition	392

B. Pouvoirs	394
1. <i>La plénitude des pouvoirs</i>	394
2. <i>Un cas particulier : la cession d'actifs significatifs</i>	394
C. Fonctionnement	396
§ 2. <i>L'administrateur unique</i>	396
§ 3. <i>Administration duale : le conseil de surveillance (CS) et le conseil de direction (CD)</i>	398
A. Le conseil de surveillance (CS)	399
B. Le conseil de direction (CD)	400
§ 4. <i>La transition d'un système d'administration vers un autre</i>	401
A. Adoption d'un système dualiste par une SA ayant initialement opté pour le système moniste	402
B. Disposition statutaire prévoyant une conversion flexible entre le régime de l'« administrateur unique » et le système « moniste »	403
§ 5. <i>Les délégations et la représentation</i>	406
A. La gestion journalière	406
1. <i>La délégation de la gestion journalière</i>	406
2. <i>Une définition plus large de la gestion journalière</i>	407
B. La délégation de certains pouvoirs à des mandataires	408
C. La représentation	409
§ 6. <i>La composition des comités consultatifs : comité d'audit et comité de rémunération</i>	411
A. Comité d'audit (articles 7:99 et 7:119)	412
B. Comité de rémunération (articles 7:100 et 7:120)	414
C. Rôle des statuts	415
Section 3. Les conflits d'intérêts dans le chef des administrateurs	415
§ 1. <i>Champs d'application</i>	416
A. Organes visés	416
B. Ratione personae	417
C. Ratione materiae : l'opposition d'intérêts	417
D. Ratione materiae : les décisions et les opérations visées	419
E. Exceptions : opérations intra-groupe et opérations habituelles	420
§ 2. <i>Procédure</i>	420
A. Système moniste (art. 7:96)	420
1. <i>La transparence</i>	420
2. <i>L'abstention et le retrait</i>	421
3. <i>La procédure écrite</i>	422
4. <i>La compétence de l'assemblée générale</i>	422
5. <i>L'exécution de la décision de l'assemblée générale</i>	422
6. <i>Le procès-verbal</i>	423

B. Système dual (art. 7:115 et s.)	423
C. Administrateur unique (art. 7:102 et s.)	423
D. Nullité, suspension et responsabilité	424
1. <i>La nullité et la suspension</i>	424
2. <i>La responsabilité</i>	425
E. Renforcement statutaire	426
Section 4. Les particularités de la gouvernance des SRL (articles 5:70 et s.)	426
§ 1. <i>Trois structures de gouvernance possibles</i>	426
§ 2. <i>Nomination et révocation</i>	426
§ 3. <i>Pouvoirs et fonctionnement</i>	427
§ 4. <i>Conflits d'intérêts</i>	428
§ 5. <i>Gestion journalière</i>	428
Prévention et résolution des conflits entre actionnaires	431
<i>Jean-Luc HAGON et Jean-François GOFFIN</i>	
Introduction	431
Section 1. Les conventions relatives à la prévention des conflits	432
§ 1. <i>La composition de l'organe d'administration</i>	432
§ 2. <i>La voix prépondérante</i>	434
§ 3. <i>Actions de déblocage ou basculantes</i>	437
§ 4. <i>Le portage d'actions</i>	439
§ 5. <i>Démembrement de propriété de titres</i>	441
§ 6. <i>Mécanisme de renvoi</i>	443
Section 2. Les conventions relatives à la prévention des abus	448
§ 1. <i>Organisation du pouvoir au sein de l'assemblée générale</i>	449
A. Renforcement des quorums et majorités	449
B. Régulation de la puissance des votes	450
C. Vote plural	451
D. Pactes de votation	451
§ 2. <i>Organisation du pouvoir au sein du conseil d'administration</i>	453
A. Le droit de présentation des actionnaires	453
B. Le scrutin cumulatif	457
C. Les critères de nomination	457
D. Droit de vote plural	458
E. Caractère supplétif de la révocabilité ad nutum	458
§ 3. <i>Dispositions relatives au fonctionnement du conseil d'administration</i>	459
§ 4. <i>Clauses relatives aux répartitions et délégations de pouvoirs</i>	460

Section 3. Le règlement des conflits	461
§ 1. <i>Les options comme mécanisme de retrait ou d'exclusion</i>	461
A. Les options et les clauses de rachat comme mécanisme de retrait ou d'exclusion	462
B. Les options croisées	463
C. Les clauses d'offres alternatives ou « buy or sell »	465
D. Validité des clauses d'options	465
E. Validité des clauses organisant la sortie d'un actionnaire	468
§ 2. <i>Le mécanisme de démission et d'exclusion dans les SRL et SC</i>	469
A. Le retrait ou l'exclusion : introduction	469
B. Différences majeures entre le régime judiciaire d'exclusion et de retrait et le régime statutaire de la démission et de l'exclusion à charge du patrimoine social	471
C. Le caractère supplétif et impératif des règles applicables	472
D. Quelques clauses potentielles – illustrations	474
E. Quel outil pour modaliser la démission ou l'exclusion à charge du patrimoine social ?	475
§ 3. <i>L'intervention d'un tiers</i>	477
A. Conciliation, mini-trial, médiation et chambre de règlement amiable	478
B. Décision contraignante d'un tiers – Bindende derden beslissing	482
C. L'arbitrage	483
Quelques considérations sur les restructurations dans le Code des sociétés et des associations	487
<i>Thierry TILQUIN et Julie-Anne DELCORDE</i>	
Section 1. Quelques opérations atypiques	489
§ 1. <i>La scission partielle</i>	489
A. Avantages de la scission partielle	491
B. Scission partielle au profit d'un actionnaire	492
C. Scission partielle asymétrique	493
§ 2. <i>Fusion entre sociétés sœurs</i>	496
§ 3. <i>Scission par séparation et apports transfrontaliers</i>	497
§ 4. <i>Fusion triangulaire</i>	500
§ 5. <i>Organismes de placement collectif</i>	502
Section 2. Questions spécifiques	506
§ 1. <i>Projet</i>	506
§ 2. <i>Effets différés</i>	510
A. Rétroactivité comptable	510
B. Condition ou terme	512

§ 3. <i>Rôle du notaire dans les opérations transfrontalières</i>	512
§ 4. <i>Dilution et relution</i>	519
§ 5. <i>Nouvelle technologie et publicité</i>	520
La dissolution et la liquidation des sociétés	523
<i>Jean-François MOUCHET, Louis-François DU CASTILLON et Isabelle MOENS DE HASE</i>	
Introduction générale	523
Section 1. Difficultés pratiques dans les opérations de dissolution avec clôture immédiate de la liquidation	526
§ 1. <i>Contexte</i>	526
§ 2. <i>Procédure de dissolution</i>	528
A. Dissolution volontaire	529
B. Dissolution avec clôture immédiate de la liquidation	531
C. Aspects de droit des comptes annuels – Difficultés pratiques	535
D. Conclusion	541
Section 2. La dissolution judiciaire et la liquidation déficitaire comme alternatives à la faillite	541
<i>Introduction</i>	541
§ 1. <i>La Dissolution judiciaire en tant qu’alternative à la faillite</i>	542
A. La dissolution judiciaire des sociétés dites « inactives »	542
B. La dissolution judiciaire des sociétés en situation de faillite	547
C. Critiques érigées contre la dissolution judiciaire et les moyens d’action des créanciers face à une dissolution judiciaire avec clôture immédiate	552
§ 2. <i>La liquidation déficitaire en tant qu’alternative à la faillite</i>	554
Conclusion (Partie II)	561
Section 3. La liquidation dans le cadre de la procédure de sonnette d’alarme	561
§ 1. <i>Contexte</i>	561
§ 2. <i>Objet</i>	563
§ 3. <i>Un élément du dispositif visant à contrôler la continuité de l’entreprise</i>	564
A. Les seuils de déclenchement	565
1. <i>Les seuils d’actif net en société anonyme</i>	565
2. <i>Une double sonnette d’alarme pour les SRL et les SC</i>	567
B. Test d’actif net	567
C. Test de liquidité	568
§ 4. <i>Questions choisies en rapport avec la procédure cadre de la sonnette d’alarme</i>	569

A. La nouvelle définition de l'actif net	569
B. Le point de départ du délai de lancement de la procédure	572
C. La question de la répétition de la procédure	574
1. <i>Société anonyme</i>	574
2. <i>SRL et SC</i>	576
D. Le respect « formel » de la procédure comme fondement de la responsabilité	576
E. Conclusion (Partie III)	579
Conclusion générale	581
Six années d'application aux ASBL et AISBL du Code des sociétés et des associations	583
<i>Michel DE WOLF</i>	
Introduction	583
Section 1. Le maintien de l'acte sous signature privée	585
Section 2. Intégrer les régimes des ASBL et des AISBL	587
Section 3. Des défauts de conformité dans l'adaptation des statuts	590
Conclusion	593
Les Fondations : quid novi sub CSA ?	595
<i>Pierre NICAISE</i>	
Section 1. La loi du 2 mai 2002	596
Section 2. Le CSA	596
§ 1. <i>Les assouplissements</i>	597
A. Les bénéficiaires de la fondation	597
B. Suppression de l'attestation notariée	597
C. Un administrateur unique	598
§ 2. <i>Les précisions</i>	599
A. Engagements au nom d'une fondation en formation	599
B. Administrateur personne morale	599
C. Conflits d'intérêts	599
D. Décision écrite et procuration	600
E. Gestion journalière	600
§ 3. <i>Restructurations</i>	601
A. Fusion et scission	601
1. <i>Définition</i>	601
2. <i>Procédure</i>	601
B. Transformation	602
Section 3. FAQ	603
§ 1. <i>Mode d'administration</i>	603
§ 2. <i>Rémunération des administrateurs</i>	604

§ 3. <i>Apports</i>	605
§ 4. <i>Droit de reprise</i>	606
§ 5. <i>Modification des statuts par acte authentique</i>	606
§ 6. <i>Dissolution</i>	607
Section 4. <i>Quel avenir pour les fondations ?</i>	607
Aspects fiscaux du Code des sociétés et des associations	609
De quelques difficultés et incohérences subsistantes pour la pratique fiscale	609
<i>Jérôme TERVE, Guillaume CHARLIER et Alexis VAN FRAEYENHOVEN</i>	
Introduction	609
Section 1. <i>Apport en industrie</i>	610
§ 1. <i>L'apport en industrie dans l'esprit des rédacteurs du CSA</i>	611
A. <i>L'apport en industrie est une forme d'apport en nature presque comme les autres</i>	611
B. <i>L'apport en industrie participe-t-il à la formation des apports exprimés dans la comptabilité de la société bénéficiaire ?</i>	614
§ 2. <i>L'apport en industrie dans l'esprit du législateur fiscal</i>	618
A. <i>Les apports en industrie n'intègrent pas le capital fiscal de la société bénéficiaire</i>	618
B. <i>Le traitement fiscal dans le chef de l'apporteur n'a pas été abordé lors de la loi fiscale du CSA</i>	620
1. <i>Traitement fiscal à l'impôt des Personnes Physiques</i>	620
2. <i>Traitement à l'Impôt des Sociétés</i>	621
§ 3. <i>Conclusion intermédiaire</i>	622
Section 2. <i>La suppression du capital en droit des sociétés et la saga VVPRbis</i>	622
§ 1. <i>Bref historique</i>	623
§ 2. <i>Influence du CSA</i>	624
§ 3. <i>VVPRbis pour les SRL avec de « l'ancien capital » non entièrement libéré ?</i>	625
A. <i>Position du problème</i>	625
B. <i>Le SDA valide</i>	625
C. <i>... mais le législateur a taclé le SDA (et les contribuables concernés)</i>	626
§ 4. <i>Quid pour les sociétés pour lesquelles il n'existait pas d'exigence de capital minimal ?</i>	627
§ 5. <i>Loi-programme du 10 juillet 2025 (M.B. 29 juillet 2025)</i>	628

Section 3. Capital et distributions aux actionnaires	630
§ 1. <i>Le CSA repose désormais sur une dichotomie stricte entre les sociétés dotées d'un capital (SA) et celles qui ne le sont pas (principalement la SRL)</i>	630
§ 2. <i>Porosité sur le plan fiscal de la dichotomie introduite par le CSA</i>	632
§ 3. <i>Régime fiscal de la réduction de capital</i>	633
A. Principe	633
B. Détermination du prorata	634
C. Des difficultés d'articulation entre du CSA et du CIR92	635
Section 4. Fusions silencieuses entre sociétés sœurs : quand le législateur transpose une directive européenne sans penser aux ramifications	636
§ 1. <i>La loi du 28 décembre 2023 : première intervention a minima</i>	637
§ 2. <i>Incertitudes fiscales résultant de l'adaptation effectuée a minima</i>	638
A. Définition autonome incomplète : vraiment ?	638
B. La non-adaptation de l'article 211 CIR92 pose des problèmes fondamentaux	640
1. <i>Absence de report de taxation des réserves exonérées de la société absorbée</i>	640
2. <i>Incertitude quant à la reprise des capitaux propres fiscaux de la société absorbée</i>	641
C. L'actionnaire oublié par le législateur fiscal ?	641
D. Fiscalité indirecte	643
§ 3. <i>Proposition de loi du 15 janvier 2025</i>	644
A. Mise en conformité de l'article 211 CIR92	644
B. Prise en compte de la situation de l'actionnaire	644
C. Adaptation de l'article 117 CDE	645
§ 4. <i>Conclusion intermédiaire</i>	646
Conclusion	646